Nations Unies S/PV.7741



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juillet 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7741e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 20 juillet 2016, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 20 juillet 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7741e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité Mme Elizabeth Spehar, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par Mme Spehar.

Les membres du Conseil, Mme Spehar et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

16-12554 (F) 200716 200716



